



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0228

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Quincieux

objet : Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Convention financière avec le Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues (SIEVA) relative à la dette transférée

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneure

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beutemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Brolquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliout), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneure), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

Conseil de communauté du 10 juillet 2014**Délibération n° 2014-0228**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Convention financière avec le Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues (SIEVA) relative à la dette transférée**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En application de l'arrêté préfectoral n° 2013-119-0009 du 29 avril 2013, la Commune de Quincieux a intégré la Communauté urbaine de Lyon au 1er juin 2014, portant le nombre total de communes-membres à 59.

Cette adhésion emporte le transfert de la compétence obligatoire eau et le retrait de la Commune de Quincieux du Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues (SIEVA), retrait qu'il convient d'organiser.

Au titre des conditions financières et patrimoniales de retrait du Syndicat, les biens constitués principalement des canalisations de distribution d'eau potable et des branchements sont transférés successivement en pleine propriété à titre onéreux, au 1er juin 2014, à la Commune de Quincieux, puis à la Communauté urbaine.

Conformément à la réglementation, il est donc proposé au Conseil de prendre en charge une quote-part des remboursements d'emprunts contractés par le SIEVA et ayant financé ces biens.

Une convention financière a été établie pour le remboursement au SIEVA, par la Communauté urbaine, de cette quote-part d'emprunt en 10 annuités de 51 410,90 €, sur la base d'un capital restant dû au titre de la Commune de Quincieux s'élevant à 406 800 € au 31 décembre 2013 ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 30 janvier 2014 ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention financière à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues (SIEVA) pour la prise en charge de la quote-part des remboursements d'emprunt correspondant au patrimoine transféré lors du retrait de la Commune de Quincieux de ce Syndicat.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 514 109,05 €, sera imputée au budget annexe des eaux - section de fonctionnement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.